

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT TARN

Commune SALIÈS

Envoyé en préfecture le 11/10/2022

Reçu en préfecture le 11/10/2022

Publié le

ID : 081-218102747-20220926-CM26092022_9-DE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

ARRONDISSEMENT

du 26 septembre 2022

L'An deux mille vingt-deux et le vingt-six septembre

CANTON

Albi-Sud

Nombre de conseillers

En exercice 13

Le Conseil Municipal de la commune de SALIÈS étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale du 20 septembre 2022, sous la présidence de Jean-François ROCHEDREUX, le Maire.

Présents 8

Votants 8

Etaient présents : Jean-François ROCHEDREUX, Bruno GASCON, Jacky MIQUEL, Nathalie BRULANT, Florence CABROL, David FERRÉ, Raymond CHAPPERT, et Valérie JACQUET.

Excusés : Bernard TOMINET, Virginie GOURMANEL, Bruno LACHENAUD, Thierry VAREILLES et Florence VOGEL

Service « RGPD » (Règlement général sur la protection des données) de l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn – Avenant au contrat de prestation de service

EXPOSÉ PRÉALABLE

Le 18 novembre 2019, le conseil municipal de Saliès avait autorisé Monsieur le Maire à signer le contrat de service « RGPD et Délégué à la Protection des données » et avait désigné l'Association des Maires et des Elus Locaux du Tarn comme Délégué à la Protection des Données.

Suite à différents contretemps opérationnels, le calendrier de réalisation de ce dossier a pris du retard. Par conséquent, le conseil d'administration a décidé d'augmenter le contrat pour une durée équivalente au retard pris sans impact financier afin de pouvoir honorer la prestation.

Dans ce but, il est nécessaire de signer un avenant en ce sens.

LE MAIRE PROPOSE À L'ASSEMBLÉE

d'autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat de prestation de service annexé à la présente délibération,

DÉCISION

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité

DECIDE

d'autoriser le Maire à signer l'avenant au contrat de prestation de service initial signé le 21/11/2019,

Certifié conforme au Registre.

Ainsi fait et délibéré à Saliès, le 26 septembre 2022.

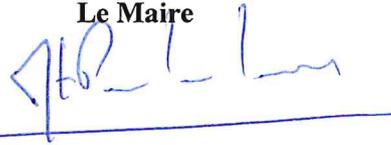
Le secrétaire de séance



Jacky MIQUEL



Le Maire



Jean-François ROCHEDREUX

Transmise en Préfecture et mise en ligne le 11 OCT. 2022